



AUCAMVILLE

ADM 313.2014

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN SALVY, LE CHEMIN LAURENT ET L'IMPASSE LANGEVIN

Le Maire d'AUCAMVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-2, R411-25 et R411-8,

Vu le Décret 2008-754 sur l'aménagement de l'espace public,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

Vu la demande présentée Toulouse Métropole en date du 17 décembre 2014,

Vu l'avis du Directeur des services techniques,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type écluse,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'un aménagement du chemin André Salvy, il est décidé la mise en place d'un plateau ralentisseur au niveau du virage connectant le chemin Salvy au chemin Laurent et d'un rétrécissement de chaussée type écluse au niveau des numéros 31 et 32 du chemin Salvy.

Article 2 : La circulation sera réglementée par un alternat par panneaux B15-C18, la priorité sera donnée aux véhicules provenant de la route de Fronton vers le chemin Laurent.
La vitesse de circulation ne devra pas excéder 30 Km/h.

Article 3 : Un changement de régime de priorité à la sortie de l'impasse Paul Langevin est institué, le « Stop » est remplacé par un « cédez le passage ».

Article 4 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous contrôle des services techniques municipaux, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 5 : La Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux accoutumés de la commune. Un exemplaire de cet arrêté sera inséré dans le Recueil des actes administratifs de la commune.

Aucamville, le 18 décembre 2014
Le Maire,

Gérard ANDRE

